



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mali

Question écrite n° 16744

## Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le récent congrès du MNLA à Tinzawatene près de la frontière entre l'Algérie et le Mali. Ce mouvement rebelle touareg laïc a été défait sur le terrain par les islamistes d'Ansar Eddine et d'AQMI notamment, du fait d'un équipement inférieur à celui des islamistes largement bénéficiaires des pillages des arsenaux libyens. Le mouvement a dû se replier dans l'extrême nord du pays. Lors de ce congrès, le MNLA s'est dit prêt à aider l'armée française sur le terrain et renonce à l'option indépendantiste pour une solution fédéraliste, ce qui pourrait aller dans le sens d'une paix retrouvée. Cependant, le MNLA s'oppose à l'entrée de forces maliennes ou africaines de l'ouest dans le nord du Mali, accusant des paramilitaires maliens de former des milices peuls ou shongais sur la base d'une hostilité radicale aux Touaregs. Ce dernier élément est contradictoire avec la résolution n° 2085 du conseil de sécurité de l'ONU. Il lui demande de quelle manière il conçoit l'association du MNLA à un processus de paix au nord du Mali.

## Texte de la réponse

La France est intervenue pour tenir compte de l'urgence suscitée par l'offensive des groupes terroristes évoluant à partir du Nord-Mali. Son action se place dans une logique d'appui aux forces armées maliennes (FAM) ainsi qu'au déploiement de la force internationale de soutien au Mali, dont la présence avoisine les 4 000 hommes sur le territoire malien. La France reste dans la ligne de la demande de soutien formulée par le président Dioncounda Traoré, visant à aider les forces maliennes à recouvrer l'intégrité territoriale du Mali et à lutter contre le terrorisme. Dans cette optique, elle aidera les forces maliennes légitimes à reprendre le contrôle de tout le territoire malien. La France a salué l'adoption à l'unanimité le 29 janvier 2013 par le parlement malien de la feuille de route pour la transition, qui prévoit la tenue d'élections et l'ouverture de négociations avec les communautés du Nord. Le MNLA, s'il renonce à l'indépendance d'une partie du territoire malien et à la lutte armée, a vocation à participer au dialogue politique inter-malien prévu par la feuille de route, comme l'a affirmé le président Dioncounda Traoré. Le processus devra réunir les autorités ainsi que les représentants de toutes les composantes de la société malienne, et notamment ceux des communautés du Nord-Mali.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vauzelle](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (16<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16744

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 899

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2480